

Séance du Conseil municipal du jeudi 28 octobre 2021

Convocation envoyée
le 22/10/2021

Délibération affichée
le 02/11/2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Baron, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Sicard Anne-Sophie, maire.

Présents : Mme **Sicard** Anne-Sophie, M. **de La Bédoyère** Brice, M. **Di Pizio** Laurent, Mme **Poguet** Laëtitia, M. **Miroux** Jérôme, Mme **Lecerf** Laurence, Mme **Rosiers** Catherine, Mme **Toulemonde** Emilie, Mme **Breton** Simone, M. **Buttiaux** Thierry.

Absents : M. **Bocquillon** Julien (excusé et représenté par M. de La Bédoyère Brice), Mme **Uda** Annick (excusée), Mme **Paulic** Dalila, (excusée et représentée par Mme Lecerf Laurence), M. **Dourlen** Frédéric (excusé et représenté par Mme Rosiers Cathy), M. **Poras** Dominique.

Secrétaire de séance : Mme Simone Breton a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Contrat avec l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel – Renouvellement.
- Demande de subvention pour la réalisation des études de l'avant-projet d'aménagements sécuritaires (phase 1).
- Conditions d'attribution des colis de fin d'année aux personnes âgées.
- Informations diverses.

Approbation de procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2021.33 - Contrat avec l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel – Renouvellement.

Madame le Maire expose :

La commune de Baron a signé avec l'ADICO en 2018 un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

Ce contrat arrivant à échéance en octobre 2021, il y a lieu de le renouveler pour une durée de quatre ans afin d'assurer l'accompagnement continu de la commune.

La montant annuel de cette prestation s'élève à 590,00 € HT.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,
Vu le projet de contrat avec l'ADICO,

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à main levée ;

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,

2021.34 - Demande de subvention pour la réalisation des études de l'avant-projet d'aménagements sécuritaires (phase 1).

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal son projet d'aménagements sécuritaires sur la RD 100 et la RD 330. Elle précise que la phase 1 de ce programme concerne les études d'avant-projet pour un montant estimé à 30 000 € HT.

Elle explique à l'assemblée communale qu'il est nécessaire pour la réalisation de cette opération, de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes. Elle invite l'assemblée à en délibérer.

Pour répondre aux questions posées par Mme Rosiers et M. Buttiaux, Mme Sicard précise que la phase d'avant-projet et la phase de travaux feront l'objet de consultations d'entreprises, conformément au Code des marchés publics. En outre, la commission d'appel d'offres devra formuler un avis pour sélectionner les entreprises dont les offres répondront au mieux aux critères définis par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de faire réaliser dans la commune des aménagements sécuritaires,
Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À LA MAJORITÉ,

Abstention de M. Dourlen (pouvoir donné à Mme Rosiers) et de M. Buttiaux.

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- **APPROUVE** la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- **PREND L'ENGAGEMENT** de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention du Département (35%) :.....	10 500.00 €
- Fonds libres de la commune (65%) :.....	19 500.00 €
- Total hors taxes	30 000.00 €

2021.35 - Colis des Baronnais âgés de 70 ans et plus en 2021.

Mme Sicard rappelle à l'assemblée la distribution de colis aux personnes âgées de plus de 70 ans effectuée traditionnellement avant les fêtes de fin d'année.

Elle précise avoir recensé à ce jour 111 personnes de 70 et plus dans l'année 2021 et invite le Conseil municipal à délibérer concernant le montant et les conditions de distribution des colis 2021.

M. Buttiaux signale que plusieurs personnes de son entourage lui ont précisé qu'elles ne souhaitent pas recevoir de colis. Mme le Maire lui demande de communiquer systématiquement ce type d'information à la mairie. Par ailleurs, M. Buttiaux propose d'augmenter le montant du colis des personnes âgées. Enfin, plusieurs élus souhaitent que le paquet de sucre soit supprimé du colis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à main levée,

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de maintenir les conditions actuelles d'attribution des colis (un colis par personne âgée de 70 ans et plus dans l'année),
- **DIT** que le montant du colis sera au maximum de 35,00 euros TTC par personne (*le paquet de sucre sera supprimé*).
- **DIT** que pour les personnes qui l'auront demandé suffisamment tôt, le colis pourra être remplacé par une boîte de chocolats et une bouteille de champagne.
- **CHARGE** Mme le Maire d'établir la liste des bénéficiaires de ce colis,
- **CHARGE** Mme Uda de confectionner un colis type qui sera distribué par les élus le 18 décembre 2021.

Informations divers.

Mme Sicard rend compte au Conseil municipal de l'avancement du dossier d'extension de l'école pour les besoins du périscolaire. A la suite de la dernière réunion de la commission travaux des modifications du projet ont été demandées à l'ADTO, notamment un agrandissement de la salle du périscolaire. La dépense est estimée à 900.000,00 € avec un financement de l'ordre de 49 % par l'Etat et le Département. Ce plan de financement devra être affiné. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales peut financer une partie des travaux concernant le périscolaire.

M. Buttiaux interpelle Mme le Maire car il souhaiterait être informé de l'état d'avancement du dossier d'extension de l'école. Mme Sicard répète que ce dossier a été étudié en commission travaux, mais que compte tenu des modifications demandées au cours de cette réunion, le nouveau document de travail établi par l'ADTO vient tout juste d'arriver en mairie. Mme Grébaut indique à M. Buttiaux que les dossiers concernant les travaux peuvent être consultés par les élus au secrétariat de la mairie.

Monsieur Buttiaux revient sur une question du dernier conseil municipal relative au recrutement d'une personne en contrat aidé pour l'école, alors que sa présence n'était pas nécessaire. Mme Uda, qui vient d'arriver en réunion, souligne que la présence de cette personne (sur la base de 20 heures annualisées) est tout à fait justifiée pour le bon fonctionnement de l'école.

Mme Poguet invite M. Buttiaux à participer aux réunions informelles du samedi matin, au cours desquelles de nombreux sujets concernant la commune et notamment les projets en cours sont évoqués.

M. Buttiaux remercie vivement M. de La Bédoyère pour l'organisation de la visite guidée de la lagune de traitement des eaux usées le 2 octobre dernier.

Ce dernier demande à Mme Sicard des informations sur l'état d'avancement du curage du fossé de la ruelle du Fond de Laval. Mme le Maire lui répond que les travaux nécessaires au règlement de ce problème ont été réalisés pour un montant de l'ordre de 4 000,00 € et que les riverains n'ont eu à déplorer aucun sinistre.

A cette occasion, Mme Sicard informe l'assemblée des investigations en cours au bout du Chemin Vieux, pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales du lotissement des Closeaux. Un important nettoyage du terrain a été réalisé par l'employé communal. La Sté SUEZ a débouché le système de drainage et vérifié les canalisations du lotissement. La mairie attend le compte-rendu d'intervention de SUEZ. M. de la Bédoyère et Mme Sicard soulignent que les événements climatiques de plus en plus violents inquiètent de nombreux élus.

M. Di Pizio fait part à l'assemblée des deux rendez-vous qu'il a pris le 5 novembre prochain, pour solliciter des devis de vidéo-protection. Il s'oriente vers un système en wifi qui pourrait être installé dans le grenier de la mairie.

Mme Sicard signale qu'elle a reçu un courriel concernant la présence d'un nid de frelons asiatiques route de Beaulieu. Elle rappelle que les particuliers doivent dans ce cas faire appel à des prestataires privés, car les pompiers ne prennent plus en charge ce type d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Mme Sicard Anne-Sophie	M. de La Bédoyère Brice	Mme Uda Annick <i>Excusée</i>
M. Bocquillon Julien <i>Excusé et représenté par M. de La Bédoyère</i>	M. Di Pizio Laurent	Mme Poguet Laetitia
M. Miroux Jérôme	Mme Lecerf Laurence	Mme Rosiers Catherine

Mme Paulic Dalila <i>Excusée et représentée par Mme Lecerf Laurence</i>	Mme Toulemonde Emilie	Mme Breton Simone
M. Dourlen Frédéric <i>Excusé et représenté par M. Rosier Catherine</i>	M. Poras Dominique <i>Absent</i>	M. Buttiaux Thierry